



Commune  
FROLOIS

## CR réunion du Conseil Municipal du 03/07/2019

**Présents** : Boeglin Stéphane, Claudel Solange, Duez Catherine, Urion Michel, Lardin dominique, André Jean-Christian, Hardel James, Calmus Cécile.

**Absents excusés** :

**Absents non excusés** : Roisin Jérôme, Eustache Marie-Hélène, Delhay Sylvie, Renaud Olivier, Rocher Christine.

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Le scrutin a eu lieu, Mme Duez Catherine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### CRÉATION D'UN PARKING RUE DU GÉNÉRAL BERNARD

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a acquis la parcelle AK141 afin de créer un parking.

Pour procéder à la réalisation de celui-ci la commune a demandé à différentes entreprises d'établir des devis, afin qu'elles chiffreront le montant des travaux.

Deux entreprises ont répondu :

\* L'entreprise Philippe LELIEVRE pour un montant de **34 664 € HT**

\* La SARL Stéphane PARISSET pour un montant de **29 983 € HT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide après étude des deux devis :

- **D'ACCEPTER** la proposition de la **SARL Stéphane PARISSET**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le devis.

### RECTIFICATION DU BUDGET

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une erreur de saisie lors de l'élaboration du budget 2019, il y a lieu de procéder à une rectification sans modifier l'équilibre budgétaire.

A la demande de la perception de Neuves-Maisons et de la Préfecture. Une décision du Maire a corrigé cette erreur :

- La somme de 11 321,01 € était prévue en fonctionnement au compte 022 et non au compte 002.
- Les pages 4,5,8 et 11 concernées par cette erreur seront modifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTER** la décision du Maire de rectifier cette erreur.

## TRANFERT DE CRÉDITS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des transferts de crédits afin de reverser la totalité des sommes payées par les parents des enfants de l'école Saint Exupéry et encaissées par la commune pour la classe de découverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

\* **ACCEPTE** de transférer :

- Du compte 022 au compte 678 la somme de 4 350 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **ACCEPTE** le transfert de crédits.

### QUESTIONS DIVERSES

Lancement appel d'offre pour la viabilisation du lotissement de valaille.

**M. COLIN lève la séance.**